



Location d'un meublé avec demande de FSL

Par **stef76150**, le **08/09/2017** à **14:03**

Bonjour,

J'ai signer un contrat de location d'un meublé avec charges forfaitaires . Pour m'aidez j'ai fait une demande de fond de solidarité au logement , qui m'as été refuser pour le motif suivant : "les modalités de facturation de l'énergie ne respectent pas la réglementation en vigueur" . Ces modalités m'ont été imposer lors de la signature du contrat , d'ou ma question : existe t'il un recours ? merci

Par **janus2fr**, le **08/09/2017** à **14:09**

Bonjour,

[citation]"les modalités de facturation de l'énergie ne respectent pas la réglementation en vigueur"[/citation]
Mais encore ?

Par **miyako**, le **09/09/2017** à **23:21**

Bonsoir,

Ne s'agit il pas d'une histoire de compteur électrique,qui doit être individuel??
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **janus2fr**, le **10/09/2017** à **09:08**

On se moque du compteur individuel puisque stef76150 précise "charges forfaitaires", d'où ma question...

Par **stef76150**, le **11/09/2017** à **09:14**

Bonjour janus2fr

c'est la seule raison que l'on me donne , après on me dit :

"si vous désirez contester cette décision , vous pouvez former un recours selon les modalités indiqués au verso de cette lettre" et donc au verso deux choix possible : 1- un recours administratif et 2- un recours contentieux . lequel choisir ? sachant que ma propriétaire est une amie , je ne veux pas lui causer de problèmes .